



REGLEMENT D'ADHESION A LA BOUTIQUE ROCKET DE VYNEX

Article 1 – Objet

La société VYNEX, Société Anonyme, au capital de 1 000 000 Euros, dont le siège est 22 Grande rue 08350 Thelonne, immatriculée au RCS de Sedan sous le numéro 785 620 725, organise pour ses clients professionnels souhaitant y participer, de façon ponctuelle et sur une ou plusieurs périodes déterminées au cours de l'année, diverses opérations promotionnelles destinées à promouvoir certains produits de marque ROCKET auprès de ses clients. La boutique ROCKET permet aux clients ayant participé à l'opération promotionnelle de choisir un objet, selon les modalités du présent règlement.

Article 2 – Acceptation du règlement

L'adhésion à la boutique ROCKET implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Lors de son inscription sur la boutique, l'utilisateur reconnaît également avoir pris connaissance et accepté les conditions de participation à l'opération promotionnelle organisée par VYNEX telle que définies à l'article 4 ci-dessous, et avoir lu et accepté les Conditions Générales d'Utilisation et de Vente de YOUKADO.

L'utilisateur pourra prendre connaissance du règlement de la boutique ROCKET tout au long de son existence en ligne et du règlement de l'opération promotionnelle à tout moment durant sa durée. **Si vous êtes en désaccord avec tout ou partie du présent règlement, des conditions de participation à l'opération promotionnelle telles que définies à l'article 4 ci-dessous ou des Conditions Générales d'Utilisation et de Vente de YOUKADO, ne procédez pas à votre inscription sur la boutique cadeaux et nous vous invitons à quitter le site www.laboutiquerocket.com.**

Article 3 – Accès à la boutique

La boutique ROCKET est strictement réservée aux clients professionnels de VYNEX ayant créé un compte client sur le site www.laboutiquerocket.com et reçu une carte points suite à leur participation à une opération promotionnelle organisée par VYNEX dans les conditions de l'article 4 ci-dessous.

A la création du compte, après vérification, si le numéro SIRET mentionné dans le formulaire est fictif ou erroné, le compte pourra être clôturé sans préavis et sans que l'utilisateur puisse porter réclamation.

Article 4 – Opérations promotionnelles

Les opérations promotionnelles sont liées aux achats HT réalisés pendant une période déterminée aux conditions habituelles consenties par VYNEX. Le montant de ces achats permettra d'obtenir un nombre de points à convertir ensuite, à l'issue de l'opération promotionnelle, dans les vitrines proposées sur www.laboutiquerocket.com en un ou plusieurs objets. Seul l'achat de produits ROCKET durant la période et selon les conditions déterminées par le règlement de l'opération promotionnelle concernée donne droit à des points. Seront exclus du calcul du montant d'achats les prestations de services, prestations de transport, produits hors stock et commandes spéciales et palettes consignées.



Pour pouvoir participer à l'opération promotionnelle, le client devra être à jour du règlement de ses échéances.

Chaque opération promotionnelle sera encadrée par un règlement qui lui sera propre et indiquera obligatoirement les dates de début et de fin de l'opération, les produits ROCKET objets de l'opération et le nombre de points attribués pour chaque commande. Ce règlement est communiqué par VYNEX à ses clients. **En s'inscrivant sur la boutique ROCKET, le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté ce règlement et avoir participé à l'opération promotionnelle selon ses conditions et modalités.**

VYNEX pourra faire apparaître dans le règlement de l'opération, à titre purement indicatif, des exemples d'objet issus de la boutique ROCKET. Les photos et visuels utilisés seront non contractuels et VYNEX ne garantit aucunement la disponibilité de ces cadeaux.

VYNEX se réserve le droit d'annuler toute opération promotionnelle sans préavis et en informera les clients participants.

Par dérogation aux Conditions Générales de Vente, les produits ROCKET achetés dans le cadre des opérations promotionnelles ne pourront être ni repris, ni échangés, sauf obligations légales.

Article 5 – Attribution et utilisation des points

Pendant la période de l'opération promotionnelle, le client participant recevra une carte point dans lequel se trouvera un code confidentiel. Il pourra se rendre sur le site www.laboutiquerocket.com afin de créer son compte client et le créditer des points correspondants à son code confidentiel. Les points obtenus sont calculés selon les conditions et modalités du règlement de l'opération promotionnelle concernée.

Cependant, pour chaque opération promotionnelle, VYNEX se réserve le droit de mettre en place un plafond d'obtention de points selon les achats réalisés. Ainsi, afin de faciliter la lecture du règlement, un nombre de points fixe sera défini pour chaque commande de produits ROCKET dans le cadre de l'opération.

Ces points pourront être convertis en objet une fois que le seuil de déclenchement indiqué dans « Mon compte » sera atteint. En dessous de ce seuil éligible, le client participant ne pourra prétendre à aucun gain.

Les points acquis ne sont ni transformables, ni remboursables pour quelque raison et sous quelque forme que ce soit.

Au choix du client participant, celui-ci pourra utiliser lui-même les points obtenus sur la boutique ROCKET, ou transférer la carte point à son client final personne morale, lequel pourra également s'inscrire sur la boutique. Dans le second cas, toutes les dispositions du présent règlement s'appliquent également au client final.

Article 6 – Validité des points

Les points associés à la carte envoyés par YOUKADO au client suite à la participation de ce dernier à l'opération promotionnelle sont activés à la date de la livraison de la carte. L'utilisateur a la possibilité de cumuler les points obtenus au cours de plusieurs opérations promotionnelles. Cependant, **les points obtenus au cours d'une opération spécifique ne seront valides qu'un an à compter de leur date d'activation.** Au bout d'un an, les points obtenus lors de cette opération ne seront plus utilisables.

Article 7 – Bénéficiaire de l'objet

Pour rappel, les opérations promotionnelles sont réservées aux clients professionnels de VYNEX, personnes morales. Seuls ceux-ci pourront prétendre à l'acquisition de points et à l'attribution d'objet tel que figurant sur le site www.laboutiquerocket.com.

Il appartient aux bénéficiaires des objets de déclarer auprès des autorités compétentes les objets obtenus au cours de cette opération et le cas échéant de leur attribution à un tiers. Le client étant indépendant de VYNEX, il lui appartiendra d'effectuer toutes les démarches et déclarations nécessaires relatives aux gains liés à ladite opération.



Si le bénéficiaire distribue les objets à ses propres salariés, s'applique alors le régime de droit commun relatif aux salaires et avantages en nature, à charge pour lui d'acquitter les cotisations et contributions applicables, en application de l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale.

Article 8 – Livraison

Les objets sont livrés à l'adresse professionnelle indiquée par l'utilisateur lors de sa commande (cf. Conditions Générales d'Utilisation et de Vente de YOUKADO).

Article 9 – Gestion des objets

Les objets ne sont ni remboursables, ni échangeables et ni monnayables.

Les photos et visuels utilisés sur l'ensemble des supports mis en place dans le cadre de la boutique ROCKET sont non contractuels.

Par dérogation aux Conditions Générales d'Utilisation et de Vente de YOUKADO, l'utilisateur, en sa qualité de professionnel, ne dispose pas du droit à rétractation sur les objets.

Toute réclamation relative aux objets doit être portée auprès de YOUKADO (cf. Conditions Générales d'Utilisation et de Vente de YOUKADO) :

Coordonnées du Service clients : 0 320 662 515

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Ou par email : contact@youkado.com

VYNEX ne pourra en aucun cas être tenue responsable, par l'utilisateur ou le bénéficiaire de l'objet, quel qu'il soit, en cas d'indisponibilité de l'objet ou de dommage subi lors de l'utilisation des objets.

Article 10 – Données personnelles

Les données à caractère personnel recueillies par VYNEX dans le cadre du fonctionnement de la boutique ROCKET sont traitées conformément à la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et ont fait l'objet d'une déclaration CNIL. Le traitement de ces informations permet de gérer les inscriptions des personnes sur la boutique, et notamment de leur envoyer à l'adresse électronique qu'ils fournissent, un courrier électronique confirmant la prise en compte de leur inscription, le statut et la durée de validité de leurs points obtenus, la confirmation de l'envoi des objets convertis lors de l'utilisation des points ainsi que d'éventuelles informations complémentaires sur les produits ROCKET.

Les données collectées ne sauraient provenir que de leur enregistrement volontaire par les utilisateurs, sont à usage interne uniquement, sont destinées au service marketing, commercial et client de VYNEX, et sont conservées uniquement pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités définies ci-avant.

Toute personne souhaitant exercer ses droits d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition pourra s'adresser au service suivant :

VYNEX - Service Marketing

22 grande rue – 08350 THELONNE – France

Pour plus d'informations : cf. Conditions Générales d'Utilisation et de Vente de YOUKADO.

Article 11 – Loi applicable et juridiction compétente

Le présent règlement est régi par la loi française. En cas de litige, les parties tenteront de trouver une solution amiable. A défaut d'accord, seul le tribunal du lieu du siège social de VYNEX sera compétent pour trancher le litige.